

-Mesures concernant la pollution électromagnétique.



Question

Après le moratoire de Bruxelles sur la 5G et dans le contexte d'inquiétude croissante concernant les ondes émises par les antennes relais de téléphonie déclarées par l'OMS potentiellement cancérogènes; suivrez vous l'exemple de Paris en amenant les opérateurs mobiles à signer une charte permettant une meilleure protection des Messins, avec entre autres l'abaissement du taux d'exposition à 5 V/m ?

(lien de la charte de la ville de Paris <https://www.paris.fr/pages/les-ondes-electromagnetiques-4601>)

En résumé, les normes en France (recommandations [ICNIRP](#)), acceptent un taux maximum variable de 37 à 61 volt par mètre (V/m), tandis qu'à Paris, à Bruxelles, en Suisse, ou chez nos voisins du Luxembourg, les normes varient entre 3 et 6 V/m, soit dix fois moins , ou encore au Liechtenstein 0,6 V/m (Loi de 2009) soit jusqu'à cent fois moins .

Réponse : J ai eu l occasion de développer ce point et de m engager à des mesures évitant dans un même secteur de concentrer les antennes comme c est le cas à l'église de Queuleu.

Question

Au nom du principe de précaution, ces écarts vous inquiètent-ils, et votre équipe mettra-t-elle en place un dispositif comparable à celui de Paris ? Baisser les intensités d'émissions d'onde

Réponse : Nous mettrons en application le système le plus protecteur pour la santé des messins et ce dossier sera confié à l'éminent docteur Khalifé

Question

Durant la crise du Covid19, l'ordonnance du 25 Mars 2020 a assoupli les règles concernant les obligations des opérateurs de téléphonie, règles et normes déjà bien en-deçà de celles des pays et capitales voisines déjà citées. Les associations spécialisées craignent que ces mesures s'éternisent et/ou ne préfigurent une déréglementation à l'heure où les opérateurs veulent déployer la 5 G .Compte tenu de ces circonstances, veillerez-vous à créer une charte encadrant l'action des opérateurs sur Metz ? Que contiendra-t-elle ?

*En partenariat avec **CARRA** (Partenaire de Robin des toits et ASEF association santé environnement France ...) Association sur la question des ondes électromagnétiques et la téléphonie (35 collectifs en Moselle dont 10 collectifs à Metz, soit 6000 personnes environ). Plus d'infos : <https://www.facebook.com/ccarra>*

Réponse : Oui à une charte. Développer son contenu précisément ne m'apparaît pas sérieux mais il le sera en concertation avec les habitants, les associations de lutte contre ses excès et avec les opérateurs .